

## Relevé de conclusions de la réunion des représentants des Personnels et des Usagers au Conseil d'Ecole du 17 décembre 2008

### ORDRE DU JOUR

- |   |  |
|---|--|
| 1. Désignation des personnalités qualifiées représentant le domaine de l'éducation et de la formation des maîtres, sur proposition conjointe du Président de l'Université Toulouse II- Le Mirail et de l'Administrateur provisoire de l'IUFM. | 2. Etude de la mise en place d'un système de préinscriptions des étudiants pour l'année 2009-2010. |
|   | 3. Questions diverses.   |

### LISTE DES MEMBRES

**Membres présents (15)** : MMES ET MM. CARNUS Marie-France, COLOMBEL Jean-François, DEBACKER Philippe, DEL-PUP HENRI, DELVOLVE Nicole, DUPONT Corinne, GARCIA-DEBANC Claudine, GOUNAUD Angélique, GRELIER Jean-François, IWASKO Ida, JESSEL Nadine, MAULAT Yves, SAVOURNIN Florence, SICRE Patrick, VALADE Christian.

**Procurations (5)** : Mmes et MM. CROS Pascale à DEBACKER Philippe, DUCOS Gilbert à DELVOLVE Nicole, HUSSON Laurence à Marie-France CARNUS, TREMEL Mélanie à VALADE Christian.

**Excusé(es)** : CAVAILLES Stéphanie.

### DEBAT

M. BRU ouvre la séance en précisant que seuls les élus sont réunis, la liste des personnalités extérieures n'étant à ce jour définitivement établie.

Avec l'accord unanime des membres présents, une délégation d'étudiants d'IUT, composée de MM. HATTA Ismaël, DELRIEU Florent et ROUZIES Brice (département Génie chimique de l'IUT Paul Sabatier de Toulouse) est entendue en séance. M. HATTA, porte-parole de la délégation rappelle que 85 IUT sur 116 sont en grève. Le risque de perte de l'autonomie fait partie des principales préoccupations. Après un mois de grève et quatre manifestations, il estime que leur mouvement est largement ignoré au plan médiatique. Dès la rentrée, de nouvelles actions seront organisées.

M. VALADE demande à la délégation sous quelles formes les actions futures vont être développées et si un rapprochement avec les étudiants de l'IUFM ne serait pas souhaitable.

Selon le porte-parole de la délégation, le Conseil de l'IUT n'envisageait pas initialement d'actions communes avec les lycéens ou d'autres étudiants, souhaitant éviter tout amalgame dans les revendications. A l'inverse, les actions à venir pourraient être constituées d'un bloc très large « Education Nationale ». Un durcissement du mouvement est envisagé dès 2009. M. HATTA se propose de présenter un compte-rendu de la situation des IUFM au Conseil de l'IUT et de soumettre l'idée d'actions élargies.

Mme GARCIA-DEBANC rappelle la double efficacité des IUT tant sur le plan de la professionnalisation et de l'insertion professionnelle que de la poursuite d'études. L'enjeu actuel porte sur le coût d'un étudiant en IUT, qui coûte deux à trois fois plus cher qu'un étudiant en université. Les inquiétudes des étudiants d'IUT sont d'autant plus légitimes que les universités reçoivent de très mauvaises nouvelles budgétaires.

M. DEL PULP demande à la délégation ce qu'elle attend du Conseil de l'IUFM.

M. HATTA souhaite en premier lieu transmettre un message clair sur le contenu des revendications.

M. GRELIER propose des réunions communes IUFM/IUT, d'échanges d'informations, éventuellement de co-organisation d'actions. M. HATTA soumettra cette idée au Conseil de l'IUT, qui doit se réunir avant les vacances.

M. COLOMBEL se demande si le niveau d'excellence des formations en IUT ne serait pas une voie à suivre.

M. VALADE évoque la réduction des moyens mais souhaite également attirer l'attention de la délégation sur l'aspect idéologique des réformes en cours dans l'enseignement supérieur.

Suite à cet échange avec les conseillers, la délégation se retire.

## **1 - Actualité de la mastérisation**

Une lettre du Président de l'Université Toulouse II adressée à M. HETZEL, Directeur Général de l'Enseignement Supérieur, portant sur la diminution des moyens notifiés à l'Université, est distribuée en séance, ainsi qu'un courrier de M. FILATRE sur la mastérisation adressé au Président du PRES Université de Toulouse.

M. BOISSAU, vice-président du CA de l'Université du Mirail, présente un résumé de la séance qui s'est déroulée le 16 décembre à Blagnac. Il évoque une séance dure mais rassurante, dans le sens où la communauté éducative est restée soudée. Une délégation des personnels de l'IUFM y a été entendue. Trois motions ont été votées à l'unanimité : statut des enseignants chercheurs, réexamen des moyens alloués (6 emplois supprimés sur 2009 et 12 en trois ans) et mastérisation des métiers de l'enseignement.

M. BOISSAU précise que l'IUFM ne sera pas victime du système de répartition « SYMPA » et lit les textes votés (disponibles sur le site internet de l'Université).

Une motion de soutien aux IUT a également été votée.

M. BRU remercie M. BOISSAU et souhaite apporter un certain nombre de compléments. Concernant l'offre de formation, la réflexion est conduite par un comité de pilotage, qui instruit les dossiers ensuite débattus au sein de la commission des formations de l'Université. En l'absence de cette dernière, la procédure classique n'a pu être suivie. Les travaux de cette commission sont en principe communiqués au CEVU, composé de membres élus. Ses conclusions et/ou ses propositions sont in fine transmises au CA, qui prend des décisions en terme de politique de formation. Le travail des groupes de production, bien réel, n'ayant pu être replacé dans une dynamique institutionnelle, le CA a simplement posé des principes. M. BRU attire l'attention sur le fait que circulent des schémas d'organisation de la mastérisation qui laissent penser que le modèle général est déjà traduit en déclinaisons techniques, ce qui est inexact, puisque seul le principe du modèle est adopté. En revanche, chaque composante doit y travailler. La reconnaissance par le CA de l'Université du travail des groupes de production et l'encouragement à poursuivre l'effort en est une illustration.

Selon M. BRU, la déclinaison technique du modèle doit tenir compte du cadrage fourni par l'AERES (Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur) en matière de critères d'évaluations des maquettes et du contenu précis des concours par discipline, non transmis par le ministère à ce jour. Le texte de l'AERES semble traduire une attente allant dans le sens d'un équilibre des responsabilités, mention étant faite à plusieurs reprises de l'IUFM, contrairement à la circulaire de cadrage du Ministère de l'Éducation nationale du 17 octobre 2008. L'idée d'une offre coordonnée, de la mise en place d'une politique de site, y figure également. La page 4 du texte aborde la question des stages, présentés comme un dispositif à part entière de la formation. La notion d'analyse de pratiques sera également recherchée par l'AERES dans les projets de maquettes. L'adossement à la recherche figurant dans le chapitre 4, peut être pluriel. Le chapitre 6 concerne le pilotage et l'évaluation de la formation.

Une méthode de travail répondant à toutes ces questions devra se mettre en place. Globalement, pour M. BRU, ce texte peut être favorable aux orientations de l'IUFM en matière de formation des enseignants.

Le débat est ouvert.

Mme GARCIA-DEBANC souhaite que les questions liées à la mastérisation ne masquent pas les inquiétudes suscitées par les épreuves des concours.

M. BOISSAU souligne le fait que les habilitations bloquent les contenus d'enseignements. Les projets ministériels paraissent ambitieux mais aucun délai n'est laissé à leur réalisation.

M. BRU propose d'inviter le rapporteur de la commission des formations de l'Université afin de porter à sa connaissance les attentes de l'IUFM en matière de professionnalisation.

M. BOISSAU approuve cette initiative.

Pour M. VALADE, le Ministère de l'Éducation nationale a oublié l'aspect professionnalisation dans les concours. Les concours piloteront notamment le M2. Cet élément est à prendre en compte dans la construction des maquettes. Il fait remarquer à son tour l'influence positive que peut jouer le texte de l'AERES pour l'IUFM. Il propose de s'appuyer plus largement sur le cahier des charges et rappelle également le contenu de l'art. 713.9 relatif au rôle du Conseil d'École d'une école interne, qui semble avoir été quelque peu oublié.

M. BOISSAU précise qu'il n'a pas mentionné le Conseil d'Ecole mais que, bien entendu le Comité de pilotage doit prendre en considération les souhaits pédagogiques des instances de chaque composante. Un travail délicat d'écoute et de propositions doit se mettre en place.

M. GRELIER aborde le problème des stages. Au vu des données actuelles, il lui paraît impossible que des étudiants effectuent des stages en responsabilité. De plus, le volume des stages pourrait être calculé en fonction du nombre d'admissibles. Les stages se dérouleraient donc après l'admissibilité. Leur existence même au sein du master s'en trouve mise à mal.

Sur les stages, M. BRU estime que le débat est trop rapidement mis en difficulté pour des raisons pratiques. La notion de stage en responsabilité ne pourra être entendue dans son sens actuel, puisque les étudiants n'auront pas le statut de fonctionnaire stagiaire. Dès lors, quel sera le statut des étudiants durant ces périodes, quel sera leur degré de responsabilité ? De plus, les enseignants qui accueillent les stagiaires contribuent à la formation. Ils sont par conséquent en droit de demander une reconnaissance de leur implication dans la formation. Actuellement, le Rectorat indemnise le travail des conseillers pédagogiques, en contre-partie de moyens d'enseignements représentés par la présence des stagiaires face aux élèves. Cela sera-t-il le cas à l'avenir ? L'Université devra-t-elle prendre le relais ?

Un deuxième problème pratique, lié au premier, est soulevé par M. BRU. Le nombre d'étudiants va augmenter, donc le nombre de stagiaires. Comment vont-elles être définies les capacités d'accueil. Circulent à ce sujet les informations les plus contradictoires. La plus fiable, donnée lors d'une réunion nationale des Recteurs, semble dire que le nombre de lieux de stages serait calé sur le nombre d'admissibles de l'année précédente. Si deux stagiaires sont accueillis simultanément, le nombre d'admissibles de l'année précédente est doublé.

Une autre information, non officielle mais émanant de l'Inspection Générale des SVT, paraît indiquer que les stages longs (4 à 5 semaines) ne seraient ouverts qu'aux seuls admissibles. M. BRU estime que c'est en contradiction avec la notion de mastérisation, car l'étudiant qui prépare un master prépare certes un concours, mais l'objectif de professionnalisation d'un master ne doit pas dépendre exclusivement du concours. Les étudiants non admissibles pourront-ils se voir délivrer le diplôme sans avoir suivi le stage professionnel lié au master. Il est grand temps que des informations officielles à ce sujet soient portées à la connaissance de la communauté éducative.

M. DEL PULP rappelle la règle de la LOLF de l'attribution de moyens par missions. La loi d'orientation de 2005 contient à la fois des critères qualitatifs et quantitatifs. Comme l'indiquait précédemment M. VALADE, des palmarès de réussite aux concours garniront très rapidement les colonnes de la presse écrite et le niveau des inscriptions évoluera en conséquence. Quand place-t-on le concours ? S'il est placé au semestre 9, seul le semestre 10 couvrira l'aspect formation professionnelle, soit 300 heures.

M. BOISSAU souligne que ce problème fait partie des questions posées par l'Université au ministère.

M. DEL PULP s'étonne que ce sujet n'ait pas fait l'objet d'une motion à lui tout seul. Politiquement,

M. BOISSAU pense qu'il ne serait pas judicieux de se perdre dans une demande de détails extrêmement précis, alors que des questions de fond se posent.

Pour M. COLOMBEL, la mastérisation est une régression historique. L'ascenseur social ne fonctionne plus. L'absence de réactions en ce sens l'interpelle. Des intellectuels, bêtes à concours, seront désormais recrutés et plus des pragmatiques. Il compare également la formation des ingénieurs à celle des enseignants, à qui on enseigne encore des matières fondamentales à bac+4 ou bac+5, ce qui est à ses yeux un non-sens. Placer le concours à bac+5 fait passer la capacité à intégrer des savoirs et des savoir-faire, donc l'obéissance, devant la motivation, la réactivité et la créativité. Pour clore son intervention, M. COLOMBEL se demande si les étudiants ayant obtenu le master mais pas le concours ne constitueront pas un vivier pour une agence d'intérim spécialisée.

Mme CARNUS rappelle que depuis le mois de mai, la mobilisation à l'IUFM autour des points précédemment abordés a été forte. Un moratoire est demandé au ministère, assorti d'un maintien des concours « ancienne formule ». L'IUFM doit être force de proposition, pas simplement de contestation. Un projet de constitution d'un Comité de site est à l'étude, regroupant l'ensemble des acteurs de la communauté universitaire, élargie aux étudiants et aux parents d'élèves

M. VALADE constate que dans son nouveau logiciel de calcul des moyens alloués, le ministère assimile les étudiants des IUT et des IUFM à des étudiants classiques.

La formation professionnelle coûte plus cher, certes, mais elle peut être vue comme un investissement sur l'avenir. D'ailleurs, de par la loi, les IUFM et les IUT ne sont pas des UFR, mais bien des Ecoles internes. Il rappelle également qu'une assemblée générale des personnels s'est réunie la semaine dernière et a donné un mandat aux élus sur trois points :

- Demander l'ouverture des inscriptions des étudiants pour l'année prochaine.
- Réfléchir à la désignation du Président du Conseil d'Ecole.
- Établir un calendrier afin que l'Ecole interne soit le plus rapidement possible opérationnelle et sur un fonctionnement démocratique.

M. MAULAT estime nécessaire la revendication d'une rémunération des stagiaires en responsabilité, maintenant que la notion apparaît clairement sur le document de l'AERES. Il souhaite également connaître les attentes de l'IUFM par rapport aux collègues sur le terrain.

M. SICRE souhaite développer une réflexion en trois points :

- L'inquiétude sur les informations budgétaires concernant l'Université Toulouse II. Le Conseil pourrait selon lui se prononcer sur ce point.
- L'IUFM pourrait avancer des propositions sur la date et le contenu des concours, par exemple dans le cadre du Conseil de site.
- L'élaboration d'un tronc commun à tous les masters enseignement. Le Conseil pourrait affirmer l'existence de ce tronc commun puis se positionner sur son contenu.

M. BRU propose un vote de soutien à la démarche de contestation de la présidence de l'Université sur l'attribution des moyens qui lui seront à l'avenir alloués sur le mode de calcul « SYMPA ».

[Le vote de soutien à la démarche de contestation de la présidence de l'Université sur l'attribution des moyens recueille l'unanimité.](#)

Le Conseil demande à M. BOISSAU de communiquer le résultat de ce vote à la présidence de l'Université.

M. BRU estime en revanche que le poids du vote d'une motion sur la définition de la place du concours ne serait pas énorme.

M. DEL PULP précise qu'il conteste la place du concours en milieu de formation, pas son existence. Il estime que c'est un vrai problème et qu'à ce titre, chacun doit en prendre conscience.

M. POUGET juge cette question légitime, des précisions du ministère sont nécessaires. Néanmoins, une dynamique de master professionnel implique une professionnalisation dès l'inscription au master.

M. SICRE souhaite que l'IUFM n'attende pas des explications du ministère, mais fasse des propositions argumentées sur la place du concours.

Les conseillers cherchent une formulation servant de base à un vote.

M. BRU estime que l'instruction de la question en Commission de la formation est nécessaire. L'opérationnalisation du modèle présenté au CA de l'Université sera également traitée, tout comme l'étude de tronc communs.

M. DEBAECKER souhaite une formulation positive plutôt que l'emploi du terme « contre ».

## **2 - Liste des personnalités extérieures pour le Conseil d'Ecole**

M. BRU présente la liste des personnalités désignées.

### PRÉSIDENTS OU REPRÉSENTANTS DES UNIVERSITÉS signataires de la convention inter-U

Université des Sciences Sociales Tlse I

Jacques LE POTTIER

Université Paul Sabatier Tlse III

Marc REVERSAT

Institut National Polytechnique

Didier BELLET

### 5 PERSONNALITÉS DESIGNÉES PAR LE RECTEUR D'ACADÉMIE

Inspecteur Général

Alain SERE

Inspecteur d'Académie

Jean-Louis BAGLAN

Inspectrice de l'Education nationale

Françoise MAHMOUN

IA-IPR - Chef du SAFCO

Pierre-Yves PELLEFIGUE

IA-IPR de Lettres

Brigitte QUILHOT-GESSEAUME

## 5 PRÉSIDENTS OU REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE L'ACADÉMIE

Conseil Régional Midi-Pyrénées	Alain BÉNETEAU
Conseil Général de l'Ariège (09)	Augustin BONREPAUX (en cours)
Conseil Général de l'Aveyron (12)	Jean-Michel LALLE
Conseil Général de la Haute-Garonne (31)	Patrick PIGNARD
Conseil Général du Gers (32)	Philippe MARTIN (désignation le 30/01)

## 6 PERSONNALITES QUALIFIEES REPRESENTANT LE DOMAINE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION DES MAITRES

Président du PRES ou son représentant	Marie-France BARTHET
Directrice de l'ENFA	Brigitte LAQUIEZE
1 Représentant du monde socio économique	(à désigner)
1 Représentant du monde association partenaire de l'école	(à désigner)
1 Personnalité qualifiée désignée en raison de son intérêt pour la formation et/ou la recherche en éducation	(à désigner)

M. BRU propose aux différentes organisations syndicales de s'exprimer sur ces propositions mais indique qu'il serait temps de bloquer la liste.

M. GRELIER estime qu'une réponse du Conseil Général du Gers au 30 janvier est tardive. Quand le Conseil d'Ecole sera-t-il de plein exercice ?

M. AUGISTROU précise que dans l'attente de cette délibération, M. COURTES, représentant de la collectivité au Conseil d'Ecole de l'IUFM, siègera.

Concernant le représentant du monde socio-économique, M. BRU propose aux organisations syndicales de s'entendre dans l'inter-session de choisir un nom parmi les trois propositions. Si elles n'y parviennent pas, un vote contradictoire sera organisé.

M. DEBAECKER soumet l'idée d'une diffusion des CV des candidats aux membres du Conseil, de façon à avoir des éléments d'analyse.

Pour le représentant de la Mairie de Toulouse, le courrier envoyé est pour l'instant sans réponse.

Pour le représentant du monde associatif partenaire de l'école, le nom de M. COLOMBIES, délégué national de la Jeunesse au Plein Air, fait consensus.

Personnalité qualifiée à titre personnel en raison de son intérêt pour la formation et/ou la recherche en éducation : M. Denis ABECASSIS et M. Léopold PAQUAY de l'Université de Louvain.

M. BRU souhaite une solidarité inter-syndicale encore plus forte pour le choix des cinq représentants des personnels ou des usagers ayant vocation à bénéficier des formations dispensées à l'IUFM Midi-Pyrénées.

La FSU propose C. BELINGUIER, B. RAFALOWICZ et P. PRIOURET.

L'UNSA propose JP. SAGET et JL. GIRBAL.

M. BRU demande si d'autres propositions s'expriment.

Mme DELVOLLE, pour le SGEN-CFDT fait alors trois propositions : J-P BRESSON, proviseur du lycée Fermat, S. CAZARD, qui travaille dans le domaine de la formation professionnelle vers les entreprises privées et V. GOMEZ, élu à la CAPD du Lot.

M. BRU propose d'ajouter un siège et de proposer ainsi 2 sièges à chaque organisation syndicale. A charge ensuite à elles de présenter une liste classée par ordre de préférence, lors de la prochaine séance du Conseil.

M. DEBAECKER craint une multiplication à outrance du nombre de sièges et propose comme critère d'attribution des 5 sièges de suivre les résultats aux dernières élections en termes de représentation des usagers. L'assemblée réagit et propose sur cette base, acceptée par l'ensemble du Conseil, de prendre en compte la représentativité des personnels et des usagers.

M. BRU renouvelle sa demande aux organisations syndicales de se concerter et de présenter une liste lors de la prochaine séance du Conseil, afin que le vote puisse avoir lieu.

### 3 - Les pré-inscriptions

M. BRU rappelle que jusqu'à présent, les étudiants souhaitant s'inscrire à l'IUFM se pré-inscrivaient à partir du mois de janvier. Cette procédure permettait à l'IUFM d'anticiper sur l'organisation de l'année à venir. Pour les étudiants, il s'agissait d'un acte fort en matière d'orientation, de choix d'étude.

L'IUFM souhaite pour l'année à venir, dans un souci de fixer les étudiants dans l'académie, la mise en place d'une procédure similaire dans les premiers mois de l'année 2009.

M. DEL PULP propose de compléter la pré-inscription par le choix d'un Centre Départemental, signe que ces unités territoriales continueront à exister et geste fort adressé aux collectivités territoriales, qui financent leur fonctionnement.

M. BRU retient cette proposition, tout en précisant que pour les stagiaires affectés l'an prochain, aucun changement n'est prévu. En revanche, la question reste entière pour les M1.

M. VALADE voit un autre intérêt à la mise en place de cette procédure : Si pour diverses raisons, le processus ne s'enclenche pas (moratoire ...), l'IUFM sera en capacité d'agir et de fonctionner. La notion de guichet unique est un atout pour l'étudiant. Les 200 à 250 étudiants en PLP, pour qui rien n'est pour l'instant prévu en terme de concours ou de master, y auront des réponses.

M. DEBAECKER souhaite par la pré-inscription donner de la lisibilité aux usagers. Techniquement, les services informatiques doivent être associés aux services de la scolarité. Une certaine anticipation s'impose de manière à ce que l'IUFM soit prêt le moment venu.

Pour M. POUGET, en l'absence d'indications de changement concernant les PLP, le processus peut très certainement être lancé.

Mme GARCIA-DEBANC propose d'ouvrir les pré-inscriptions sur l'ensemble des formations.

De façon à garder une certaine lisibilité, M. VALADE propose de conserver la possibilité de réaliser plusieurs choix.

Demander aux étudiants de se pré-positionner alors que l'IUFM n'a pas pour l'instant une grande visibilité inquiète M. DEBAECKER. Il craint que ces derniers ne soient conduits vers une impasse. Il souhaiterait plutôt s'en tenir à la constitution de bases de données utiles à la transmission des informations lorsque celles-ci seront plus précises.

Mme CARNUS est bien consciente de l'intérêt que représente la constitution de la base de données, mais la possibilité de laisser un choix aux étudiants lui paraît nécessaire.

M. BRU retient que le Conseil estime que cette procédure est, à de nombreux titres, indispensable. Dans cette hypothèse, les étudiants doivent disposer des informations en temps réel. Administrativement, le service de la scolarité de l'IUFM doit pouvoir adapter les procédures existantes pour pouvoir mener à bien ce travail.

M. AUGISTROU indique avoir examiné la question avec Mme CORRAZE, chef du service de la scolarité. Une fois les questions de fond réglées et la procédure rédigée, aucun élément n'empêchera la mise en place concrète.

M. BRU rappelle également que l'IUFM est composante d'une Université, elle-même inscrite dans un contexte inter-universitaire. Ce projet doit par conséquent être communiqué au plus vite au Bureau de l'Université Toulouse II, afin de déterminer comment politiquement cette procédure peut exister. Fonctionnelle et technique, elle pourra faire l'objet d'interprétations politiques. Les Universités Toulouse I et II verront bien le travail de préfiguration que représentera la pré-inscription. Mais Toulouse III comprendra-t-elle notre démarche ? Ne va-t-elle pas penser qu'il s'agit d'une manœuvre de l'IUFM destinée à s'accaparer les étudiants, alors qu'il n'en est rien ?

[Le vote sur le principe de la mise en œuvre de la procédure de pré-inscription en janvier/février 2009 se fait à l'unanimité.](#)

M. BRU aurait souhaité aborder la question à la fois éthique, pédagogique et laïque du port du voile de la part de certains étudiants de l'IUFM. Par manque de temps, elle est reportée à la prochaine séance.

Un texte précisant aux étudiants que cet acte empêcherait toute validation d'année doit être rédigé et porté à la connaissance des usagers, afin d'éviter toute procédure contentieuse inutile.

Mme CARNUS rappelle que la dernière Assemblée Générale avait mandaté les représentants au Conseil pour réfléchir aux modalités de désignation de la Présidence et de la vice-présidence du Conseil d'Ecole. Une réflexion sera donc nécessaire pour la séance du 7 janvier.

La séance est levée.